

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 février 2026

Réunion du Conseil Municipal, à la Mairie, vendredi 27 février 2026 à 18 heures 00 sous la présidence de Madame Laurence Corson, Maire.

**Étaient présents :** Anne-Marie Brigant, Philippe Cocguen, Laurence Corson, Céline Delisle, Frédéric Hervé, Gwénaél Le Baron, Béatrice Le Faou, Xavier Le Moal, Alexandre Le Plat, Pauline Le Quernec (présente à partir de 18H08), Bernard Le Sech, Aurélie Thouément.

**Étaient absents :** Manuel Le Guillou (pouvoir à Pauline Le Quernec), Eléna Léauté (pouvoir à Alexandre Le Plat).

**Était excusé :** /

**Secrétaire de séance :** Aurélie Thouément.

---

### Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du 9 février 2026.**
2. **Point sur les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire.**

#### Budget général :

3. **Approbation du Compte Financier Unique 2025.**
4. **Affectation des résultats 2025.**
5. **Vote des taux d'imposition.**
6. **Vote du Budget Primitif 2026.**
7. **Fongibilité des crédits.**
8. **Détermination des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées.**

#### Budget annexe lotissement « Aer Vat » :

9. **Approbation du Compte Financier Unique 2025.**
10. **Vote du Budget Primitif 2026.**

11. **Questions diverses.**

- 
1. **Approbation du procès-verbal du 9 février 2026.**

=> Document transmis par Mail

Madame le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du 9 février 2026.

**Adoption : unanimité**

2. **Point sur les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire.**

Le Conseil Municipal a délégué directement à Madame le Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités.

Conformément à l'article L2122-23, Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

F- Premier passage de l'épareuse	EURL COLLET Erwann	5 340,60 €	12/02/2026
----------------------------------	--------------------	------------	------------

*Arrivée de Pauline LE QUERNEC à 18H08.*

Budget général :

Madame le Maire indique que la session budgétaire est toujours une séance solennelle. Le budget 2026 qui va être proposé est de nouveau maîtrisé et raisonné. Il s'agit d'un budget de transition remaniable et modulables par la nouvelle équipe municipale.

Cependant, faute de candidats à Le Merzer, les élections municipales sont reportées.

Le budget proposé a été réalisé à partir des idées de chacun, issu d'un débat respectueux et conforme aux capacités financières de la commune. Il n'apporte pas de grosses révolutions et s'inscrit dans la continuité du précédent. En effet, il sera plus facile pour le nouveau conseil de s'appuyer, la première année, sur un budget existant.

Des dossiers restent à finaliser : la réhabilitation de la grange (étude à lancer et travaux à planifier), la pose des pare-ballons au stade, ...). Ce budget est conçu de manière à pouvoir greffer de nouveaux projets.

Madame le Maire précise que la gestion effectuée « en bon père ou bonne mère de famille » permet de laisser la commune dans une situation financière très saine.

### **3. Approbation du Compte Financier Unique 2025.**

Madame le Maire rappelle que la loi de finances pour 2024 généralise le déploiement du Compte Financier Unique (CFU). Ce document commun à l'ordonnateur et au comptable, remplace le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

Monsieur Philippe COCGUEN, adjoint en charge des finances, indique que le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique est soumis s'est exécuté du 01-01-2025 au 31-12-2025 pour les opérations de la section de fonctionnement et d'investissement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	901.352,07 €	783.158,80 €	1.684.510,87 €
	Recettes réalisées	414.601,16 €	873.398,10 €	1.287.999,26 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	586.704,75 €	1.225.543,53 €	1.812.248,28 €
	Dépenses réalisées	299.752,83 €	609.620,16 €	909.372,99 €
	Restes à réaliser	- 96.735,37 €	0.00 €	- 96.735,37 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	114.848,33 €	263.777,94 €	378.626,27 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 314.647,32 €	442.384,73 €	127.737,41 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	<b>- 199.798,99 €</b>	<b>706.162,67 €</b>	506.363,68 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 96.735,37 €	0.00 €	- 96.735,37 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 296.534,36 €	706.162,67 €	409.628,31 €

Ces résultats seront repris au budget de l'exercice 2026.

Madame le Maire indique que conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, elle doit se retirer et le Conseil Municipal doit élire son Président.

En conséquence, Madame le Maire propose de placer le Conseil Municipal sous la présidence de Philippe COCGUEN.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame le Maire étant sortie au moment du vote, Monsieur Philippe COCGUEN propose au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Il est proposé de :

- **PRENDRE** acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- **CONSTATER**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **APPROUVER** le Compte Financier Unique (CFU) du budget général pour l'année 2025 ;
- **DONNER** pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>Vote du Conseil : unanimité</b>			
Présents : 11	Pouvoir(s) : 2	Total : 13	Exprimés : 13
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

#### 4. Affectation des résultats 2025.

Madame le Maire indique qu'en l'application de l'article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, il convient de définir l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025.

Monsieur Philippe COGUEN, Adjoint aux finances, donne des explications sur l'affectation du résultat.

#### AFFECTATION DES RESULTATS N-1

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
A - Dépenses de fonctionnement : mandats émis	609 620,16	A
B - Recettes de fonctionnement : titres émis	873 398,10	B
C - Résultat brut de la section de fonctionnement	263 777,94	C = B - A
D - Résultats N - 1 reportés (002)	442 384,73	D
<b>RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>706 162,67</b>	RNF = C + D

SECTION D'INVESTISSEMENT		
A - Dépenses d'investissement	299 752,83	A
B - Recettes d'investissement	414 601,16	B
RBI - Résultat Brut de la section d'Investissement	114 848,33	RBI = B - A
C - Résultats N - 1 reportés (001)	- 314 647,32	C
<b>D - Déficit d'investissement D001</b>	<b>- 199 798,99</b>	D = RBI + C
Solde des restes à réaliser d'investissement		
A - Dépenses engagées non mandatées	96 735,37	A
B - Recettes restant à réaliser	0,00	B
<b>E - Besoin de financement</b>	<b>- 96 735,37</b>	E = B - A
Excédent de financement		
<b>Besoin ou excédent de financement F = D + E</b>	<b>- 296 534,36</b>	F = D + E
<b>REPRISE RNF = G + H</b>	<b>706 162,67</b>	RNF
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F)</b>	<b>296 534,36</b>	G = F
<b>2) H = Report en fonctionnement R002</b>	<b>409 628,31</b>	H

Il est proposé de :

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :
  - Affectation en réserve (compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé en recettes d'investissement) : **296.534,36 €** ;
  - Excédent antérieur reporté (RF 002) : **409.628,31 €**.

<b>Vote du Conseil : unanimité</b>			
Présents : 12	Pouvoir(s) : 2	Total : 14	Exprimés : 14
Voix pour : 14	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

## 5. Vote des taux d'imposition.

Madame le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le montant des taux d'imposition à appliquer pour l'année 2026.

Elle propose de ne pas augmenter les impôts.

Il est proposé de :

- **MAINTENIR** les taux qui étaient en vigueur en 2025 pour l'année 2026 :

- Taxe d'Habitation (TH). .....**15,40 %**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).....**47,27 %**  
(soit un taux communal de 27,74 % + un taux départemental 2020 de 19,53 %)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB).....**85,10 %**

<b>Vote du Conseil : unanimité</b>			
Présents : 12	Pouvoir(s) : 2	Total : 14	Exprimés : 14
Voix pour : 14	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

Madame le Maire précise que l'encours de la dette de 2026 est inférieur à celui existant en début de mandat. Néanmoins, de beaux projets ont été réalisés sans endetter la commune et sans augmenter la pression fiscale.

## 6. Vote du Budget Primitif 2026.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du Budget Primitif 2026.

Philippe COCGUEN, Adjoint en charge des finances, donne le détail de ce dernier et présente les principaux projets :

- Rénovation des bâtiments publics (école, église, ...),
- Installation de pare-ballons au stade de football municipal,
- Aménagement d'une aire de jeux pour enfants aux abords du terrain multisports et de l'école,
- Programme de voirie 2026 et réaménagement du réseau des eaux pluviales à Kerjean,
- Etude sur la réhabilitation de la « grange » et planification des travaux,
- Provision pour le soutien à la création de logements sociaux (projet à confirmer par la prochaine équipe municipale).

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Propositions nouvelles</b>
011	Charges à caractère général	259 500,00 €
012	Charges de personnel	340 000,00 €
014	Atténuations de produits	28 880,19 €
65	Autres charges de gestion courante	60 000,00 €
66	Charges financières	8 000,00 €
67	Charges spécifiques	500,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>696 880,19 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	495 748,12 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	57 876,34 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>553 624,46 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 250 504,65 €</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 250 504,65 €</b>
------------------------------------------------------	-----------------------

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Propositions nouvelles</b>
013	Atténuations de charges	500,00 €
70	Produits, services, domaine et ventes	83 000,00 €
73	Impôts et taxes	40 000,00 €
731	Fiscalité locale	360 000,00 €
74	Dotations et participations	280 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00 €
<b>Total recettes réelles</b>		<b>773 500,00 €</b>
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	67 376,34 €
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>67 376,34 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>840 876,34 €</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>409 628,31 €</b>
-------------------------------	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 250 504,65 €</b>
------------------------------------------------------	-----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	RAR
122	Opération d'équipement n° 122	110 000,00 €	- €
125	Opération d'équipement n° 125	2 000,00 €	- €
127	Opération d'équipement n° 127	2 000,00 €	- €
132	Opération d'équipement n° 132	4 000,00 €	- €
133	Opération d'équipement n° 133	2 000,00 €	- €
135	Opération d'équipement n° 135	10 000,00 €	57 710,00 €
136	Opération d'équipement n° 136	10 000,00 €	- €
138	Opération d'équipement n° 138	4 000,00 €	25 950,00 €
139	Opération d'équipement n° 139	8 000,00 €	- €
141	Opération d'équipement n° 141	130 000,00 €	- €
142	Opération d'équipement n° 142	128,33 €	- €
143	Opération d'équipement n° 143	- €	747,00 €
148	Opération d'équipement n° 148	- €	5 014,80 €
149	Opération d'équipement n° 149	20 000,00 €	5 117,57 €
150	Opération d'équipement n° 150	50 000,00 €	
151	Opération d'équipement n° 151	37 038,00 €	
91	Opération d'équipement n° 91	132 000,00 €	- €
98	Opération d'équipement n° 98	2 000,00 €	- €
OPNI	Opérations Non Individualisées	9 302,50 €	2 196,00 €
<b>Total dépenses d'équipement</b>		<b>532 468,83 €</b>	<b>96 735,37 €</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	69 757,38 €	- €
26	Participations	500,00 €	- €
<b>Total dépenses financières (OPFI)</b>		<b>70 257,38 €</b>	<b>- €</b>
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>602 726,21 €</b>	<b>96 735,37 €</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	67 376,34 €	- €
041	Opérations patrimoniales	20 000,00 €	- €
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>87 376,34 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>786 837,92 €</b>
			<b>+</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE</b>			199 798,99 €
			<b>=</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>986 636,91 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	RAR
135	Opération d'équipement n° 135	33 518,00 €	- €
136	Opération d'équipement n° 136	8 408,00 €	- €
142	Opération d'équipement n° 142	3 526,75 €	- €
<b>Total recettes d'équipement</b>		<b>45 452,75 €</b>	<b>- €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	315 034,36 €	- €
27	Autres Immobilisations financières	37 525,34 €	- €
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00 €	- €
<b>Total recettes financières (OPFI)</b>		<b>367 559,70 €</b>	<b>- €</b>
<b>Total recettes réelles</b>		<b>413 012,45 €</b>	<b>- €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	495 748,12 €	- €
040	Opération d'ordre transfert entre sections	57 876,34 €	- €
041	Opérations patrimoniales	20 000,00 €	- €
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>573 624,46 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>986 636,91 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>986 636,91 €</b>

Il est proposé de :

- **ADOPTER** le Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget général qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme exposé ci-dessus,
- **DECIDER** le vote le budget par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement comme exposé ci-dessus,
- **CHARGER** le Maire ou son représentant d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

**Vote du Conseil :** unanimité

Présents : 12

Pouvoir(s) : 2

Total : 14

Exprimés : 14

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

### **Leff Armor communauté - rapport de la Commission Locale des Charges transférées (CLECT) 2026.**

Madame le Maire indique que la loi prévoit que lors du transfert de compétences communales à la communauté de communes, ces transferts doivent être valorisés de manière à neutraliser l'impact budgétaire du transfert. Le Code Général des Impôts (CGI) stipule que cette neutralité est assurée par une diminution des Attributions de Compensation (AC) perçues ou versées par les communes, à due concurrence des dépenses nettes liées aux compétences transférées.

La Commission Locale des Charges transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges nettes transférées et ainsi d'assurer cette neutralité financière des transferts de compétences.

Philippe COCGUEN, Adjoint en charge des finances, rappelle que la CLECT s'est réunie le 9 février 2026 pour procéder à l'examen des charges transférées à la communauté au titre :

- des attributions de compensations « historiques » et PLUiH (1.383,08 € pour Le Merzer),
- de la participation au contingent incendie (SDIS) (20.795,00 € pour Le Merzer),
- de la prestation ADS / service commun 2025 (4.208,60 € pour Le Merzer),
- d'un ajustement des cotisations ADS 2025 (- 945,62 € pour Le Merzer),

Le montant des attributions de compensation 2026 à verser par la commune s'élève donc à 25.441,07 € payable en 12 mensualités.

Il est demandé à chaque Conseil Municipal des communes membres de se prononcer sur le rapport conclusif de la CLECT et sur les montants de révisions des attributions de compensation qu'il propose.

Le montant de l'Attribution de Compensation révisé ne deviendra définitif que lorsque le rapport aura été approuvé par la majorité qualifiée des conseils Municipaux des communes membres.

Il est proposé d' :

- **APPROUVER** le rapport de la CLECT.

**Vote du Conseil :** unanimité

Présents : 12

Pouvoir(s) : 2

Total : 14

Exprimés : 14

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

## 7. Fongibilité des crédits.

Monsieur Philippe COCGUEN, adjoint en charge des finances, rappelle que la collectivité est passée à la nomenclature M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il indique que la fongibilité des crédits remplace les dépenses imprévues.

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section.

L'assemblée délibérante peut voter un taux dans la limite de 7,5 % par section. Le taux peut être différent selon les sections.

Ce taux s'apprécie sur le montant des dépenses réelles : il ne prend pas en compte les opérations d'ordre, ni les chapitres 021 « Virement de la section de fonctionnement » et 023 « Virement à la section d'investissement ».

Il est proposé de :

- **AUTORISER** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).
- **PRECISER** que le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du point sur les délégations d'attribution lors de la plus proche séance.

<b><u>Vote du Conseil</u> : unanimité</b>			
Présents : 12	Pouvoir(s) : 2	Total : 14	Exprimés : 14
Voix pour : 14	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

## 8. Détermination des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Philippe COCGUEN, Adjoint en charge des finances, indique que conformément à l'article L.2321-2 alinéa 28 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées constituent des dépenses obligatoires pour les communes de moins de 3.500 habitants.

En environnement M57, l'amortissement commence à la date de mise en service du bien subventionné, conformément à la règle du prorata temporis. Par simplification, pour les subventions faisant l'objet d'un unique versement, la date de départ de l'amortissement sera la date d'émission du mandat.

Conformément à l'article R2321-1 du CGCT, les subventions d'équipement versées sont amorties :

- a) sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises ;
- b) sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
- c) ou sur une de 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...).

Il est proposé de :

- **FIXER**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes :

- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : **1 an** ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : **1 an** ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...) : **1 an**.

- **DECIDER** de neutraliser les amortissements des subventions d'équipement versées, par l'inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement, conformément à la possibilité offerte par l'article R2321-1 du Code général des collectivités territoriales aux communes et leurs établissements publics.

- **INDIQUER** que par dérogation au principe du prorata temporis, la méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire en année pleine.

**Vote du Conseil** : unanimité

Présents : 12

Pouvoir(s) : 2

Total : 14

Exprimés : 14

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Budget annexe lotissement « Aer Vat » :

Madame le Maire indique que le lotissement Aer Vat représente un pari pour l'avenir. Le but final de l'opération étant d'attirer de nouvelles familles afin de conforter l'école communale. Notre ambition a été de commercialiser les lots sans avoir recours à l'emprunts (avance du budget général).

### 9. Approbation du Compte Financier Unique 2025.

Monsieur Philippe COCGUEN, adjoint aux finances, précise que le budget annexe lotissement « Aer Vat » de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique est soumis s'est exécuté du 01-01-2025 au 31-12-2025 pour les opérations de la section d'investissement de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	800.036,36 €	775.097,69 €	1.575.134,05 €
	Recettes réalisées	755.036,36 €	763.626,16 €	1.518.662,52 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	800.036,36 €	775.097,69 €	1.575.134,05 €
	Dépenses réalisées	533.770,65 €	701.559,11 €	1.235.329,76 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	221.265,71 €	62.067,05 €	283.332,76 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 238.464,66 €	0.00 €	- 238.464,66 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	<b>- 17.198,95 €</b>	<b>62.067,05 €</b>	44.868,10 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 17.198,95 €	62.067,05 €	44.868,10 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Madame le Maire indique que conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, elle doit se retirer et le Conseil Municipal doit élire son Président. Madame le Maire propose de placer le Conseil Municipal sous la présidence de Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame le Maire étant sortie au moment du vote, Philippe COCGUEN propose au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Financier Unique 2025.

Il est proposé de :

- **PRENDRE** acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- **CONSTATER**, pour la comptabilité annexe de lotissement « Aer Vat », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **APPROUVER** le CFU du budget annexe lotissement « Aer Vat » pour l'année 2025.
- **DONNER** pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Vote du Conseil** : unanimité

Présents : 11

Pouvoir(s) : 2

Total : 13

Exprimés : 13

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

## 10. Vote du Budget Primitif 2026.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du Budget Primitif 2026. Elle précise que 10 lots sont vendus et payés à ce jour. Des compromis sont aussi signés.

Philippe COCGUEN, Adjoint en charge des finances, donne le détail de ce dernier.

Il rappelle que le lotissement Aer Vat a été financé avec des avances du budget principal sans avoir recours à l'emprunt.

Le projet de budget élaboré pour 2026 est prudent et prévoit la vente de 3 lots supplémentaires.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>
-----------------------------------

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	10 000,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>10 000,00 €</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	533 770,65 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>533 770,65 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>543 770,65 €</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>543 770,65 €</b>
------------------------------------------------------	---------------------

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>
-----------------------------------

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles
70	Produits et ventes diverses	85 420,36 €
<b>Total recettes réelles</b>		<b>85 420,36 €</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	479 046,36 €
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>479 046,36 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>564 466,72 €</b>

<b>D 002 EXEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>62 067,05 €</b>
----------------------------------------	--------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>626 533,77 €</b>
------------------------------------------------------	---------------------

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>
----------------------------------

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles
16	Emprunts	37 525,34 €
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>37 525,34 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	479 046,36 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>479 046,36 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>516 571,70 €</b>

<b>D 001 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>17 198,95 €</b>
----------------------------------------	--------------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>533 770,65 €</b>
-----------------------------------------------------	---------------------

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>
----------------------------------

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles
16	Emprunts et dettes assimilées	- €
<b>Total recettes réelles</b>		<b>- €</b>
040	Opération d'ordre transfert entre sections	533 770,65 €
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>533 770,65 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>533 770,65 €</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>533 770,65 €</b>
-----------------------------------------------------	---------------------

Il est proposé de :

- **ADOPTER** le Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget annexe lotissement « Aer Vat » qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour les sommes présentées ci-dessus,
- **DECIDER** le vote du budget par chapitre en fonctionnement comme en investissement,
- **CHARGER** le Maire ou son représentant d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

<b>Vote du Conseil :</b> unanimité			
Présents : 12	Pouvoir(s) : 2	Total : 14	Exprimés : 14
Voix pour : 14	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

Philippe COCGUEN, Adjoint en charge des finances, présente la santé financière de la commune au travers des ratios fournis par Monsieur CLIDI, Conseiller Local aux Collectivités :

- Taux de CAF brute : 32 % en 2025. Ce taux mesure l'efficacité de la production d'autofinancement. Il est supérieur au minimum d'efficacité fixé à 15 %.

- Fonds de roulement en nombre de jours de charges réelles : 334 jours. Il est largement supérieur au fonds de roulement de sécurité compris généralement entre 30 et 90 jours.
- Evolution de la dette : désendettement continu de la commune depuis 2022. Au 31/12/2025 la dette était de 392.264 € et représentait 402 € par habitant (contre 571 € en moyenne au niveau départemental). Il est rappelé l'extinction d'un prêt au cours de l'année.
- Capacité de désendettement : 1,5 année. La capacité de désendettement est située en dessous de 3 années de Capacité d'AutoFinancement (CAF). L'endettement de la commune est donc faible.

## 11. Questions diverses.

- a) En l'absence de candidats aux élections municipales à Le Merzer (comme à Cohiniac et Pont-Melvez), une délégation spéciale composée de 3 personnes sera nommée par le Sous-Préfet de Guingamp afin de :
- assurer la continuité du service public,
  - gérer les urgences,
  - organiser des élections sous 3 mois.
- b) Bernard LE SECH indique qu'un feu d'artifice a été tiré le 14 février aux abords de la salle polyvalente.  
Madame le Maire rappelle que pour les tirs de feux d'artifice sur l'espace public, une demande doit être effectuée en Mairie. Dans le cas présent, aucune autorisation n'a été délivrée par la commune.
- c) Madame le Maire souhaite remercier ce soir :
- les élus qui ont travaillé au choix des projets retenus dans ce budget ;
  - les Adjointes pour les propositions d'investissement transmises et le suivi des projets ;
  - Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, et Jean-Eudes GEORGELIN, secrétaire général, pour leur précieuse collaboration dans l'élaboration de cette programmation budgétaire ;
  - M. CLIDI de la DGFIP, notre CDL -Conseiller Local aux Collectivités- pour ses conseils avisés.

Madame le Maire rappelle que ce budget 2026 modulable permettra à une nouvelle équipe de s'installer plus sereinement.

Elle conclue en rappelant que la feuille de route a été tenue. Durant ce mandat, de jolis projets ont été menés sans alourdir la dette de la commune. Il est notamment possible de citer la place polyvalente, l'aire multisports (city-stade et boulodrome), les outils numériques de l'école, le sas de la garderie, la nouvelle structure de jeu pour enfants, les différents programmes de voirie, les travaux sur les bâtiments communaux, la sécurisation du centre-bourg (zone 30), l'achat de tondeuses robots, la fibre optique, la construction d'un préau dans la cour des élémentaires, la préservation du droit à construire à Le Merzer via la création d'une nouvelle station d'épuration financée par Leff Armor communauté, ...

Tous ces projets ont été réalisés sans alourdir l'endettement de la commune. Au contraire, il diminue encore cette année (arrêt d'un prêt).

Madame le Maire indique assister à ce dernier Conseil Municipal avec émotion et adresse un remerciement appuyé à toute l'équipe municipale pour ce mandat exceptionnel réalisé avec une équipe exceptionnelle.

Les conseillers municipaux ont travaillé sérieusement au service de l'Intérêt Général. Elle a rappelé qu'organiser la vie de la commune, cela commence toujours par porter de l'attention aux autres et cela suppose que l'on s'oublie un peu en tant qu'individu.

Pour terminer, Madame le Maire précise que ce n'est pas le final qu'elle avait envisagé. Elle souhaite à la commune qu'une dynamique s'installe rapidement afin de constituer une nouvelle équipe et pour tous les élus, le meilleur pour la suite.

Séance levée à 19 heures 45.

La secrétaire de séance,  
Aurélie THOUÉMENT.

Le Maire,  
Laurence CORSON.